

*Date de dépôt : 6 janvier 2022*

## **Rapport**

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi de M<sup>mes</sup> et MM. Rémy Pagani, Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Jean Batou, Françoise Nyffeler, Pierre Bayenet, Emmanuel Deonna, Nicole Valiquer Grecuccio, Nicolas Clémence ouvrant un crédit supplémentaire de 1 000 000 de francs en faveur de dépenses urgentes en matière de mobilité douce liés au COVID-19**

*Rapport de majorité de M. Murat-Julian Alder (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Jean Burgermeister (page 7)*

### **RAPPORT DE MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Murat-Julian Alder**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des finances (ci-après : « la commission ») a traité ce projet de loi (ci-après : « le PL ») lors de ses séances des mercredis 1<sup>er</sup> et 29 septembre 2021, sous les présidences respectives de M. Eric Leyvraz et de M. Jacques Béné. Les procès-verbaux ont été pris par M. Gérard Riedi. La commission a été assistée dans ses travaux par son secrétaire scientifique, M. Raphaël Audria. Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution aux travaux.

#### **Audition de M. Rémy Pagani, 1<sup>er</sup> signataire (01.09.2021)**

Lors de son audition, M. Pagani a en substance indiqué que son PL, déposé en mai 2020, s'inscrivait dans la logique de l'encouragement à la mobilité douce en incitant les Genevois à faire réparer et à entretenir les

vieux vélos qui restent rangés dans leurs caves, au moyen d'une subvention par personne de 50 francs à faire valoir auprès d'un réparateur. Il s'agit par ailleurs de fournir un appui financier aux communes afin d'accélérer l'installation d'épingles à vélos sur leur territoire.

Au surplus, afin d'éviter d'inutiles redites, le rapporteur prie respectueusement le lecteur de bien vouloir se référer au PL 12708 ainsi qu'à son exposé des motifs.

Sur question d'un député (PLR), qui fait remarquer que les comptes de 39 des 45 communes genevoises sont excédentaires, M. Pagani répond qu'il s'agit justement d'encourager les communes qui ne voient pas de telles installations comme une priorité à poser les épingles à vélos. Il rappelle par ailleurs que la Confédération soutient financièrement le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, laquelle comprend également des communes françaises, sans que cela ne choque qui que ce soit.

Sur question d'un député (PDC), qui fait remarquer que les communes sont déjà très actives en matière d'encouragement à la mobilité douce, et qu'il convient également de prendre en considération le recours au vélo électrique, M. Pagani se déclare ouvert à ce que le PL soit amendé de manière à intégrer également les vélos électriques.

Sur question d'un député (MCG), qui fait remarquer qu'en 2020 l'augmentation du nombre de voitures entièrement électriques s'est élevée à 936 véhicules, M. Pagani répond qu'il étudie actuellement cette problématique et que l'Etat français subventionne à hauteur d'environ 11 000 euros les nouvelles Tesla qui valent environ 40 000 euros. Les véhicules entièrement électriques doivent être privilégiés face aux modèles hybrides, qui sont une fausse bonne solution. Il ajoute toutefois que la recharge des voitures électriques augmente de 10% par heure et qu'il faut 10 heures pour les recharger entièrement, à moins de faire une recharge très rapide, ce qui épuise les batteries. Il rappelle en outre que le Conseil d'Etat a mandaté les SIG pour mettre en place 4000 bornes électriques à l'image de ce qui se fait à Bâle-Ville.

Sur question d'un député (S), qui s'interroge sur l'opportunité de soutenir financièrement une commune comme Collonge-Bellerive qui aurait les moyens d'installer 40 épingles à vélos, M. Pagani répond qu'il ne s'agit que d'une incitation et non d'une obligation de demander un soutien. D'autres communes que Collonge-Bellerive ont ce besoin financier.

Sur question du même député (S), qui fait remarquer qu'un vélo électrique coûte 5000 francs et que seules les classes aisées peuvent s'offrir

un tel véhicule, M. Pagani répond qu'il existe aujourd'hui des vélos électriques bien moins chers, pour d'excellents rapports qualité-prix.

Sur question d'un député (Ve), qui rappelle que la Ville de Genève a adopté en mars 2018 un crédit de 1 068 500 francs pour financer l'installation d'épingles à vélos, M. Pagani répond que d'autres communes y ont renoncé faute de volonté politique. Toutefois, on constate, par exemple, que lorsqu'une commune reçoit de l'argent d'un fonds pour encourager la pose de panneaux photovoltaïques, cela fonctionne.

Sur question du même député (Ve), M. Pagani répond qu'une épingle à vélo et sa pose coûtent plus de 1000 francs et qu'il appartiendra au Conseil d'Etat de définir les modalités de répartition entre canton et communes du financement.

Un député (PLR) demande à M. Pagani d'indiquer quelles sont les communes qui ont supprimé de leurs budgets les montants alloués à la pose d'épingles à vélos. M. Pagani n'étant pas en mesure de donner le nom de ces communes, il se propose de les transmettre ultérieurement à la commission.

Sur question d'un député (UDC), qui constate une augmentation du nombre d'accidents graves impliquant des vélos électriques, M. Pagani répond que l'on prend plus de risques à vélo qu'en train ou en avion. Toutefois, il appartient aux collectivités publiques de veiller à ce qu'il y ait davantage de pistes cyclables sécurisées. A ce propos, la piste sur le pont du Mont-Blanc s'avère insatisfaisante. En revanche, celles qui se trouvent le long des quais Ador et Wilson sont adéquates, dans la mesure où elles permettent de réduire autant que possible les accidents.

### **Discussions et votes (29.09.2021)**

Le président informe la commission que M. Pagani n'a malheureusement pas été en mesure d'indiquer le nom des communes qui avaient supprimé du budget les moyens prévus pour installer des épingles à vélos.

Le Groupement Transport et Economie (GTE) a demandé son audition. Toutefois, le président propose de procéder d'abord au débat d'entrée en matière.

Un député (EAG) estime qu'il s'agit d'un très bon PL. L'investissement est minime et les retombées seront immédiates pour l'encouragement à la mobilité douce. Il n'existe aucune raison de s'y opposer, à moins d'adopter une posture anti-vélos.

Un député (PLR) considère que le fait d'invoquer la crise sanitaire du COVID-19 pour justifier des dépenses en matière de mobilité douce n'est

qu'un prétexte fallacieux et de mauvaise foi. Il s'opposera par conséquent à ce PL pour cette seule raison.

Un député (S) se déclare favorable au PL. Il faut changer de paradigme en termes de mobilité pour aller davantage vers la mobilité douce et les mobilités plus durables que la voiture à moteur thermique et le transport individuel motorisé. Le soutien à la réparation des vélos s'inscrit dans le cadre de l'économie circulaire et de la réparation voulue par la nouvelle stratégie du Conseil d'Etat, notamment par M<sup>me</sup> Fabienne Fischer. Par ailleurs, le nombre de vélos augmente, ce qui exige des besoins supplémentaires en installations pour les parquer.

Un député (MCG) estime que ce PL relève davantage de la posture politique que de l'utilité. Il y a mieux à faire avec cet argent, le cas échéant pour faire de la prévention en lien avec le COVID-19, plutôt que de faire de l'inventivité législative.

Un député (EAG) lui répond qu'il ne s'agit en rien d'une posture politique mais bien d'une proposition pragmatique. Ce sont des investissements minimes avec des effets directs et concrets. Quant à son collègue (PLR), il lui répond qu'il serait tout à fait favorable à un amendement tendant à renoncer à toute mention au COVID-19 dans le titre du PL.

Une députée (Ve) indique que son groupe est convaincu de l'utilité des épingles à vélos et qu'il est important de financer l'économie circulaire, notamment par le moyen de réparations. Toutefois, ce PL est trop peu ambitieux. En effet, les montants alloués sont rédhibitoires. Elle déplore par ailleurs que M. Pagani n'ait pas pu répondre à la question du nom des communes qui ont supprimé la pose d'épingles à vélos de leurs budgets. Son groupe s'abstiendra donc sur ce PL.

Un député (PDC) constate que des restes de parties de vélos volés jonchent les rues et il estime que, si on suit le raisonnement du PL, il faudrait également tenir à disposition des communes un montant d'un million de francs pour qu'elles soient encouragées à garder propre la voie publique, ce qui est insensé. Son groupe s'opposera donc au PL.

Un député (PLR) répond à son collègue (EAG) que la modification du titre du PL ne changera rien à la position de son groupe. En effet, il s'agit là d'une tâche qui relève typiquement de la politique de proximité, et qui est donc de rang communal. Or, il n'appartient pas au canton de la financer. En outre, en raisonnant par l'absurde, ce PL reviendrait à subventionner les gens pour qu'ils réparent et entretiennent leurs chaussures, ce qui est absurde. C'est à chacun d'assumer ses propres frais de déplacement.

Un député (MCG) se déclare sceptique face à l'idée de l'économie circulaire lorsque l'on voit le nombre de vélos et de vélos électriques qui viennent d'Asie et qui n'ont rien de local.

Un député (EAG) déplore les incompréhensions manifestes suscitées par ce PL. Il ne faut pas oublier que beaucoup de citoyens choisissent le vélo parce que c'est un mode de déplacement économique. Or, pour certaines personnes, même 50 francs pour l'encouragement à la réparation et à l'entretien d'un vélo représentent une somme intéressante. Cela permettrait d'ailleurs aux gens qui se sont fait voler une partie des pièces de leur vélo de les faire réparer au lieu de les laisser traîner dans la rue.

**Mise aux voix par le président, l'entrée en matière du PL 12708 est refusée par :**

**Oui :** 4 (1 EAG, 3 S)  
**Non :** 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)  
**Abstentions :** 2 (2 Ve)

*Préavis pour la catégorie de débat : II (30 minutes)*

Au vu de ce qui précède, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser ce projet de loi.

## **Projet de loi (12708-A)**

**ouvrant un crédit supplémentaire de 1 000 000 de francs en faveur de dépenses urgentes en matière de mobilité douce liés au COVID-19**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit supplémentaire**

Un crédit global de 1 000 000 de francs est ouvert au Conseil d'Etat pour des investissements en faveur de la mobilité douce liés.

### **Art. 2 Planification financière**

<sup>1</sup> Ce crédit est inscrit en une tranche unique au budget 2021 sous la politique publique M – Mobilité.

<sup>2</sup> Il se décompose de manière indicative et non contraignante comme suit :

- 500 000 francs destinés à encourager l'utilisation du vélo au travers d'une participation publique à leurs frais de réparation ;
- 500 000 francs destinés à soutenir les communes du canton afin d'implanter des supports sécurisés pour vélos sur le domaine public municipal.

### **Art. 3 Amortissement**

En raison de la nature de l'investissement, celui-ci ne donne pas lieu à l'amortissement.

### **Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

### **Art. 5 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

*Date de dépôt : 10 janvier 2022*

## RAPPORT DE MINORITÉ

### **Rapport de M. Jean Burgermeister**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Ce projet de loi vise un but concret avec des effets directs et un investissement minime de l'Etat. Il s'agit de débloquer 1 million de francs en faveur de la mobilité douce, dont la moitié serait dévolue à une aide à la population pour les frais de réparation des vélos, et l'autre moitié serait répartie entre les communes pour implanter des supports sécurisés pour les vélos sur le domaine public.

Il est manifeste que Genève manque de supports pour le stationnement des vélos, en particulier durant les mois chauds de l'année. J'invite les député-e-s sceptiques sur ce point à aller se promener du côté des bains des Pâquis durant l'été, ils remarqueront aisément que la majorité des vélos n'ont aucun support auquel se cadenasser. Une situation qui accroît le risque de vol, ce qui n'est profitable à personne et est de nature à décourager l'usage du vélo.

Par ailleurs, l'aide aux frais de réparation est un outil bon marché et très efficace pour encourager les propriétaires de vélos à les utiliser d'une année à l'autre. Il est fréquent qu'un vélo endommagé prenne la poussière dans la cave, conduisant son propriétaire à se tourner vers d'autres modes de locomotions, souvent plus polluants, bruyants et nuisibles à la santé publique.

Pourtant, la droite a opposé d'entrée un refus ferme et dogmatique à ce projet de loi. En commission, on a notamment entendu un député PDC se plaindre du fait qu'on observait souvent, cadenassés aux supports sécurisés, des vélos endommagés qui y pourrissaient sans que personne ne les utilise. Or, ce projet de loi permettrait précisément de répondre à cette préoccupation, en encourageant la population à faire réparer les vélos qui en ont besoin.

Du côté du MCG, un député est intervenu pour dénoncer une aide à des constructeurs de vélos étrangers, notamment au détriment d'une économie circulaire locale et véritablement écologique. Il s'agit à nouveau d'un

non-sens absolu (ou d'une mauvaise lecture bien entendu). L'aide à la population porterait en effet sur les frais de réparation et serait donc essentiellement dépensée dans des ateliers de réparation locaux. Il est, en effet, très rare de voir les propriétaires de vélos se déplacer en Asie ou en Amérique pour y effectuer un changement de jante.

Mais le plus étonnant reste l'abstention des Verts. En commission, une députée a notamment affirmé qu'une aide de 50 francs à la réparation serait dérisoire pour des vélos coûtant 1000 ou 1500 francs. Il faut rappeler que beaucoup de personnes se tournent vers la petite reine parce qu'il s'agit d'un mode de transport économique. Pour elles, les frais de réparation peuvent parfois peser lourd dans le budget, en particulier dans cette période de crise. La plupart des usager-ère-s du vélo se déplacent sur des engins dont le prix est bien inférieur à 1000 francs.

Il faut également souligner qu'il s'agit ici d'une aide qui n'entraverait ou ne péjorerait en rien les autres modes de locomotion. Personne dans ce parlement ne pourra cette fois hurler qu'une telle mesure augmenterait les bouchons et représenterait une attaque frontale contre les automobilistes.

Enfin, les déplacements à vélo sont particulièrement recommandés en cette période de pandémie puisqu'il limite drastiquement les risques de contamination au COVID.

Le groupe Ensemble à Gauche vous invite donc, Mesdames et Messieurs les députés, à voter ce projet de loi.